



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

GarantieGCR.com

TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 157273-
Numéro de devis : 1090
Adresse du bâtiment : Mascouche
Bénéficiaires :

Martin Grenier
Bureau: 514 657-2333, 229

Date : _____

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

POINTS EN TRAVAUX

Vous trouverez ci-joint copie du devis que nous avons préparé pour le projet. Nous joignons également à la présente un rapport d'expertise qui comporte des informations additionnelles concernant l'état des lieux. Lors de la préparation de votre soumission, vous devrez également tenir compte du contenu du rapport d'expertise, incluant entre autres des exigences mentionnées le cas échéant concernant la méthode correctrice et/ou l'exécution des travaux.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

POINTS EN TRAVAUX

1. ODEURS NAUSÉABONDES AU SOUS-SOL

- Remboursement effectué/point fait

2. ÉCHANGEURS D'AIR DÉFICIENTS

au sous sol:

- Retirer l'échangeur d'air dans le garde robe (est coincé entre la fournaise et deux chauffe aux. Refaire la connexion en dessous de l'escalier en passant dans la porte secrète dans le garde robe de la chambre d'enfant à gauche de l'escalier (vue de haut) Refaire la connexion complète des conduits. Plâtrer 3 couches, apprêt et deux couches de peinture

A l'étage:

- Selon CNB (9.32.3.2.6) dans la cuisine, dans l'espace (coin ordinateur) faire une trappe au mur à hauteur d'homme. Solidifier le plancher (car est le plafond de la chambre des parents) Retirer l'appareil qui est dans le vide sous toit dans ce nouvel emplacement. Refaire la connexion complète des conduits. Plâtrer 3 couches, apprêt et deux couches de peinture

3. ROBINETS EXTÉRIEURS DÉFICIENTS

- 3 Robinets sont problématique:
- Élévation de droite:(inclinaison vers la propriété, mal fixé) Refaire l'installation afin que le robinet ai une pente vers l'extérieur. Faire l'installation adéquatement à l'aide de vis inoxydable, faire l'installation d'un calfeutrant hydrofuge, résistant aux rayons UV.
- Élévation arrière: (n'est pas fixé dans la fondation) Refaire l'installation afin que le robinet ai une pente vers l'extérieur. Faire l'installation adéquatement à l'aide de vis à béton, faire l'installation d'un calfeutrant hydrofuge, résistant aux rayons UV.
- Élévation gauche: (ne fonctionne pas) Faire passer un plombier à savoir si bien branché ou si valve de cachée(voir point 5)Refaire l'installation afin que le robinet ai une pente vers l'extérieur. Faire l'installation adéquatement à l'aide de vis inoxydable, faire l'installation d'un calfeutrant hydrofuge, résistant aux rayons UV.

4. FOURNAISE DÉFICIENTE

- Faire passer un technicien en CVAC afin de procéder au branchement de manière adéquate la fournaise et de s'assurer de son bon fonctionnement et faire une vérification concernant l'étanchéité du système.

5. FISSURES À LA FONDATION

- Fissure du haut de la fenêtre: procéder à l'injection d'époxy à l'intérieur (voir point 15) Faire la réparation à l'extérieur à l'aide d'un béton(voir produit rust-oleum, Bomix (Versafix)
- Fissure au bas de la fenêtre: Procéder au creusage, procéder à l'injection d'époxy à l'intérieur (voir point 15), faire l'application d'un produit bitumineux sur la fondation. Remettre remblais et pelouse(tourbe)
- Retirer et remettre la moulure au pourtour de la fenêtre. Terminer par un joint de calfeutrant.

6. FISSURES À LA DALLE DE BÉTON DU GARAGE

- Réparer la portion extérieure et intérieure de la fissure à l'aide d'un produit type Sikadur 52
- refaire un surface à l'aide de sikafloor 261 ou sikafloorextender
- Prévoir de retirer les établis

7. INFILTRATION D'EAU

- Fait

8. JOINTS DU CARRELAGE CÉRAMIQUE DES DOUCHES DÉFICIENTS

- Voir point 15

9. DOUCHES QUI COULENT

- **Aux douches du sous-sol et de la chambre principale seulement**
- A la douche de la chambre principale: Retirer les portes délicatement. Retirer quelques céramique afin de voir si une membrane est apposé. Le cas échéant, retirer l'ensemble de la douche (céramique, alcove,base) faire l'installation d'une membrane de type Schluter. Faire l'installation de mur de type diamond back. Procéder à l'installation de la base en s'assurant que celle-ci soit installé convenablement sur de l'uréthane ou, un lit de coulis. Compléter l'installation de la céramique, alcove et porte de douche.Procéder au remplacement de la plinthe endommagé (et le mur derrière le cas échéant)
- Si une membrane est visible, voir à remplacer les céramique par celle que la bénéficiaire a en sa possession. Refaire l'installation des porte en installant du calfeutrante hydrofuge, anti moisissures. Procéder au remplacement de la plinthe endommagé (et le mur derrière le cas échéant)

10. LAINE ISOLANTE ÉCRASÉE

- Retirer débris
- Retirer les panneaux de fibre de verre **en totalité du côté des parents**
- Faire une inspection du pare vapeur
- Faire l'installation de nouveaux panneaux de fibre de verre afin d'atteindre R31

11. SOFFITE DÉFICIENT

- Lors de l'exécution du point 16, procéder à l'ajout du soffite manquant

12. CALFEUTRAGE DES PORTES ET FENÊTRES DÉFICIENT

- Procéder au retrait du calfeutrage existant aux ouvertures et émergences
- Faire l'application d'un calfeutrante de type Dow corning CWS de couleur agencé

13. ASSEMBLAGE DE LA TOITURE DU GARAGE DÉFICIENT

- Lors de l'exécution du point 16, replacer le bardeau problématique au dessus du garage (faire une inspection visuelle si rien d'endommagé) faire l'installation d'un solin contiguë au revêtement du mur. Remplacer quelques bardeaux le cas échéant de couleur agencé.

14. THERMOPOMPE QUI GÈLE

- Procéder au remplacement de la sonde de dégivrage
- Faire un calibrage de l'appareil.
- Voir un détaillant ameristar pour la sonde (garantie 10 ans) ou celui utilisé à l'origine: <https://multiclimatinc.business.site/>

15. ABSENCE DE PARE-VAPEUR AU SOUS-SOL

- Retirer l'armoire du haut, du bas, le lavabo, les portes de douches et entreposez à l'abris (prendre note qu'il y a une pompe à puisard ds l'armoire du bas)
- Retirer la douche complètement.
- Retirer le mur extérieur (sauf la chambre à coucher à gauche des escaliers(vue vers le bas)
- Faire l'installation d'un pare vapeur de type polythène en s'assurant de son étanchéité.
- Faire l'installation de fourrures
- Faire l'installation de panneaux de placoplâtre, tirage de joint 3 couches, apprêt, deux couches de peinture
- Remettre armoire du haut, du bas, le lavabo. refaire la douche en s'assurant qu'une membrane de type Schluter. Faire l'installation de mur de type diamond back. Procéder à l'installation de la base en s'assurant que celle-ci soit installé convenablement sur de l'uréthane ou, un lit de coulis. Compléter l'installation de la céramique, alcove et porte de douche. Procéder au remplacement de la plinthe endommagé (et le mur derrière le cas échéant)

16. GONDOLEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

- Retirer le revêtement de bois au complet
- Retirer fourrure (installés au 24 pouces)
- Réparer le pare intempérie(remplacer les sections endommagés)
- Faire l'installation d'une membrane à la jonction de la fondation (afin de protéger la lisse) de type résisto
- Faire l'installation de fourrure au 16 pouces
- Faire l'installation du revêtement de bois Goodstyle selon les normes du manufacturier

25. 999-ÉVALUATION DE CONTRÔLE

ÉVLUATION DU COÛT DES TRAVAUX